

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 8 (1993)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un plan Delta pour la Suisse?

Faut-il, à l'exemple des Pays-Bas, lancer un plan Delta de sauvetage des biens culturels en Suisse?

En 1988, l'*"Algemene Rekenkammer"*, l'homologue hollandais de notre Contrôle fédéral des finances, publiait un rapport sur l'état des biens culturels dans les musées nationaux des Pays-Bas. Ce rapport tirait la sonnette d'alarme. Après avoir inspecté dix-sept musées nationaux et examiné en particulier comment ceux-ci utilisaient les deniers publics, les experts de la *'Rekenkammer'* ne pouvaient que dresser un bilan accablant: l'état des collections et leur gestion laissaient plus qu'à désirer.

Le constat

La liste des lacunes publiée par les experts ne laisse pas d'inquiéter. Les experts constatent d'abord que les inventaires des collections sont très incomplets dans la plupart des musées. Les biens culturels sont conservés dans des conditions précaires sinon mauvaises. Les musées manquent de locaux et d'installations climatiques appropriés. Les collections sont exposées à la lumière et à d'importantes variations de température. Elles ne sont pas même protégées de l'air pollué. Enfin, de graves insuffisances et déficiences ont été constatées dans les travaux de restauration.

Le rapport de la *'Rekenkammer'* a retenti comme un coup de tonnerre dans le monde des musées et dans l'opinion publique. Et pour cause. Il révèle tout bonnement qu'une grande partie du patrimoine culturel néerlandais est en péril. Il lance aussi une mise en garde: les dégâts seront d'autant plus graves qu'on tardera à prendre les mesures qui s'imposent de toute urgence.

Les musées hollandais ont été en quelque sorte victimes de l'énorme succès qu'ils ont connu dans les années 80, où l'on enregistrait bon an mal an 20 millions de visiteurs. Cette ruée a suscité une vive concurrence entre les établissements, les contraignant à mener une politique d'exposition hyper-active – d'ailleurs souvent exacerbée par les pressions politiques. Résultat: on a fixé des priorités qui allaient se révéler fatales pour les biens culturels. On a consacré l'essentiel des moyens financiers et du personnel aux expositions et négligé les tâches de conservation. Impressionnées par la gravité du constat, les autorités néerlandaises ont réagi sur le champ et avec détermination. En 1990 déjà, le gouvernement a accru les crédits destinés à la sauvegarde du patrimoine culturel et a lancé une grande opération baptisée *'Plan Delta pour la sauvegarde du patrimoine culturel'*. A compter de 1994, 30 millions de florins devraient être engagés dans ce plan.

FORUM

Le plan Delta

Le nom du plan vient du grand projet de correction des eaux mis en place après les inondations catastrophiques qui ravagèrent les côtes hollandaises en 1953. Ce projet avait pour but de mieux protéger les régions côtières contre les forces naturelles et de prévenir de nouveaux désastres. On est aujourd'hui résolu à lutter avec la même vigueur contre le processus d'érosion qui menace les biens culturels.

Contrairement à la situation en Suisse, les plus grands musées néerlandais sont directement administrés par le Ministère de la culture. En plus de ces grands musées, on compte en Hollande quelque 800 musées et collections qui ne sont pas directement propriété de l'Etat. Pour ce qui concerne les collections appartenant à l'Etat, le Ministère peut intervenir directement par voie de directives et d'instructions, ce qui a revêtu une importance déterminante dans l'exécution du plan Delta. On a commencé par dresser un état des lieux et un catalogue des problèmes existants. Ce travail d'inventaire et d'évaluation de l'état des collections a été dans une très large mesure confié à des organismes indépendants. Il s'est effectué selon des normes et des critères rigoureusement définis. Un examen minutieux des conditions d'entreposage des collections a révélé que les normes de conservation applicables aux biens culturels n'étaient respectées nulle part ou presque. Pratiquement aucun musée n'était équipé des filtres nécessaires à la protection des œuvres contre les agressions de l'air.

Ces investigations ont fait apparaître en matière de conservation et de restauration des biens culturels un retard si grand qu'il a fallu établir un ordre de priorité. Les objets ont été divisés en quatre catégories suivant leur valeur culturelle et historique, et les mesures à prendre ont été hiérarchisées: priorité a été donnée aux inventaires des collections et à leur conservation. Les premiers travaux consisteront donc à optimiser les conditions d'entreposage des objets et à lutter contre leur détérioration. Faute de moyens financiers suffisants, les travaux de restauration proprement dits n'interviendront que plus tard. Bien décidées à ne pas faire traîner les choses, les autorités comptent avoir comblé tout le retard d'ici à l'an 2001.

F O R U M

Un centre d'expertise

L'engagement de personnel qualifié sera une des clefs de la réussite du plan Delta. D'où l'importance donnée à la formation de base et à la formation permanente du personnel des musées. Des filières ont été créées pour former soixante-quatre spécialistes en restauration. Le 'Centraal Laboratorium' a été investi de la fonction de centre d'expertise.

Le plan Delta a déjà commencé de porter ses fruits. Il a sensibilisé le public au problème de la sauvegarde du patrimoine culturel et provoqué un changement d'attitude chez les responsables des musées, désormais beaucoup plus soucieux de l'état de leurs collections. Le plan Delta a pour moi valeur d'exemple. D'autres pays feraient bien de s'en inspirer.

La situation en Suisse

Dans notre pays, c'est à la fin du 19e siècle qu'ont été prises à l'échelle nationale les premières grandes mesures visant à sauvegarder les biens culturels. Inquiets de la dégradation, de la destruction et de la vente à l'étranger des biens culturels nationaux, le Conseil fédéral et le Parlement ont fait œuvre de pionnier en édictant des bases légales pour la conservation des monuments historiques et pour le Musée national suisse. La Confédération décida ainsi d'assumer un rôle moteur dans la sauvegarde du patrimoine culturel national. Les cantons, pourtant souverains en matière culturelle, n'ont créé que bien plus tard, au cours de ce siècle, leurs propres services des monuments historiques et d'archéologie.

En matière de musées, l'initiative privée a joué un rôle prépondérant dans notre pays. Les premiers musées ont été créés et gérés par les sections locales de la Société suisse des beaux-arts. Accordant une grande importance à la conservation de leurs collections, les grands musées ont très tôt fait appel aux services de restaurateurs, plus ou moins qualifiés. On était conscient du fait que toute activité de collection implique un devoir de conservation. Dans les années 50 et 60 furent créés en Suisse de grands instituts de conservation des biens culturels. Citons entre autres l'Institut Suisse pour l'Etude de l'Art, à Zurich, dont la division 'restauration et conservation' (fondée en 1955) devait prendre dans les années 60 une part très active à la formation des jeunes conservateurs; la section 'technologie' du Musée national suisse; la fondation Abegg, à Riggisberg, et son atelier de restauration des textiles; enfin, l'Institut de conservation des monuments historiques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Le rapport Clottu

Publié en 1975 sur demande du conseiller fédéral Tschudi, le rapport d'experts 'pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse', plus connu sous le nom de 'rapport Clottu', ne faisait pas état de déficits particuliers dans le domaine des biens culturels dans son ensemble (biens meubles et immeubles). Ce mutisme reflète sans doute l'opinion majoritaire des spécialistes auxquels le groupe d'experts chargé d'établir le rapport aura demandé conseil. En réalité, dans les années 70, tout n'était pas parfait dans le monde de la conservation des biens culturels. Les possibilités de formation pour restaurateurs étaient insuffisantes. Ces derniers ne jouissaient d'aucune protection professionnelle. Privés de possibilités de formation adéquates, de nombreux restaurateurs n'étaient pas suffisamment au courant des progrès de leur discipline. Les infrastructures technologiques faisaient défaut. Les spécialistes travaillaient avec de nouveaux matériaux dont ils ignoraient les effets à long terme. Voilà parmi d'autres les lacunes qui existaient à cette époque.

Des lacunes semblables existaient dans le domaine des monuments historiques. On observait là, sans vouloir se l'avouer officiellement, des problèmes de méthodologie, mais aussi de très graves déficits dans les domaines de la formation et de la technologie. Cela eut des conséquences négatives sur la conservation des monuments. Certaines catégories de biens culturels, pratiquement abandonnées à leur sort, allaient tôt au tard tomber en déliquescence. Constat analogue dans le domaine de la conservation du papier et des supports de son et d'images: là aussi, des mesures de sauvegarde à grande échelle ont été entreprises beaucoup trop tard. Dans les années 70, le projet d'ouvrir une classe de restauration et conservation à la Schule für Gestaltung à Berne, et de délivrer un diplôme dans cette matière, s'est heurté à de vives résistances et fut considéré avec scepticisme par les milieux autorisés. La création de cette classe en 1980 tient pratiquement du miracle. Comme cela arrive trop souvent en Suisse, les divers groupes d'intérêt se sont retranchés derrière leurs cloisons, chacun défendant de manière sourcilleuse sa spécialité.

Il a fallu attendre les années 80, et l'arrivée d'une nouvelle génération, pour qu'on se mette à repenser l'ensemble des problèmes et à envisager des solutions à l'échelon national. Une nouvelle dynamique était née, qui atteignit son apogée avec le programme national de recherche (PNR) 16 'Méthodes de conservation des biens culturels'. Dirigé par François Schweizer, le programme a proposé trente projets de recherche dans les domaines les plus divers. Le Fonds national suisse a consacré 9,5 millions de francs à sa réalisation.

Le programme de recherche porte sur les biens culturels meubles et immeubles. L'accent a été mis sur la conservation des monuments historiques et sur l'archéologie. Le programme a donné des résultats remarquables. A côté des

F O R U M

résultats des recherches proprement dits, qui sont excellents, le programme marque le début d'une ère nouvelle: il pose les bases de nouveaux modes de coopération et fait de la sauvegarde du patrimoine un enjeu qui engage l'ensemble de la population. On peut lire dans le rapport final des responsables du programme: «Notre programme de recherche a donné de lui-même une image favorable: unité, coopération, souci de l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers. Le crédit des activités de conservation des biens culturels s'en est trouvé renforcé parmi la population. Si l'on a pu, dans le cadre du PNR 16, développer cet esprit de coopération et de modération – quitte parfois à l'imposer avec douceur – nous en concluons qu'un tel esprit doit aussi être possible sur une base spontanée. Si nous voulons obtenir encore à l'avenir des crédits publics, il nous faut persévérer dans cette voie.»

Le programme a ouvert de nouvelles voies dans le domaine de la conservation des biens culturels. Il a notamment contribué à améliorer l'offre de prestations dans ce secteur, et a permis aux spécialistes de nouer entre eux des contacts et de poser les jalons d'un discours pluridisciplinaire. Tout un réseau d'information et de communication s'est mis en place et un Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), excellent instrument d'intégration et de relations avec le public, a été créé.

Surtout – et c'est peut-être le plus important – on a enfin osé regarder en face les lacunes existantes et examiner les moyens d'y remédier. Dans une étude adressée à l'Office fédéral de la culture, Gian-Willi Vonesch conclut à la nécessité des mesures suivantes:

- assigner à la Confédération des responsabilités en matière d'enseignement et de recherche dans les technologies de conservation;
- promouvoir la recherche appliquée;
- encourager la formation de base et la formation continue;
- développer les réseaux de services dans le domaine de la science et de la technologie des matériaux.

Comme de nombreux problèmes ne peuvent se résoudre qu'à l'échelle nationale, il est naturel qu'on exige de la Confédération qu'elle s'engage davantage. Le directeur du programme 16, François Schweizer, recommande que la Confédération subventionne les institutions qui proposent des services et des technologies aux conservateurs des monuments, aux archéologues et aux musées, et qu'elle crée des services permanents de planification pour la réalisation de ces travaux.

La révision de la LPN

L'Office fédéral de la culture s'est sérieusement attelé aux problèmes exposés ci-dessus. Nous nous sommes efforcés d'agir là où une base légale existe. Or ce n'est le cas que dans les domaines de la protection du paysage, des monuments

historiques et des sites archéologiques, domaines qui, en vertu de l'article 24sexies de la constitution, ressortissent aux cantons, mais dans lesquels la Confédération peut intervenir à titre subsidiaire. Par une révision de la législation d'exécution de l'article 24sexies est., nous avons essayé de prendre en compte les nouveaux besoins qui se sont fait jour dans le domaine de la protection des biens culturels et de définir plus clairement le rôle de la Confédération. En 1991, le Conseil fédéral a présenté au Parlement un projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), projet qui vise à étendre le champ d'application de cette loi au domaine des monuments historiques, jusqu'ici réglé par voie d'ordonnance.

Toute une série de nouvelles mesures destinées à améliorer la protection des monuments historiques, à favoriser la recherche et la sauvegarde des monuments culturels sont envisagées. La Confédération n'entend plus seulement se limiter à subventionner la restauration d'objets; elle voudrait aussi participer davantage au travail systématique de recherche et de documentation, encourager la formation de base et la formation continue des spécialistes, promouvoir et financer d'ambitieux projets de recherche, soutenir non seulement la restauration proprement dite mais aussi, plus systématiquement, l'entretien des objets. Enfin, elle tient à sensibiliser davantage les gens à la sauvegarde des biens culturels et à soutenir financièrement les organisations nationales contribuant activement à la recherche, à la documentation, aux inventaires des monuments historiques et à la sensibilisation du public.

Le projet de révision, qui a été approuvé par le Conseil des Etats, est maintenant à l'examen dans la commission préparatoire du Conseil national. Il est trop tôt pour dire quand la loi entrera en vigueur.

L'engagement de la Confédération

La Confédération accorde d'importantes subventions au Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE). Alarmée par les conclusions du programme national de recherche 16, elle s'est en outre fixé pour objectif de créer, sous la forme d'une fondation, un centre d'expertise chargé d'encourager l'enseignement et la recherche dans les sciences et les techniques de la restauration des monuments. Le but de ce centre, qui existe depuis 1992, est d'encourager la recherche fondamentale et la recherche appliquée sur les matériaux (minéraux, verre, etc.). A l'origine, le Centre devait aussi être un organe de coordination entre différents laboratoires et institutions. Il est rattaché à l'Institut de conservation des monuments

F O R U M

historiques de l'EPF de Zurich. La Confédération devrait en principe le financer avec son crédit destiné à l'encouragement de la recherche. On prévoyait au départ d'y consacrer entre 2,6 et 3 millions de francs par année. Mais, à cause des difficultés financières que traverse la Confédération, le projet est maintenant sérieusement remis en question. Il faut le regretter car cette initiative aurait énormément contribué à la sauvegarde des biens culturels dans notre pays. La Suisse risque maintenant de prendre du retard par rapport à l'étranger, où l'on investit de gros moyens dans ce secteur de la recherche. L'Allemagne, par exemple, va consacrer jusqu'en 1996 de 25 à 27 millions de francs par an à la recherche sur les matériaux.

Mesures d'économie

Les pouvoirs publics ont pris des mesures d'économie entraînant des restrictions draconiennes dans les domaines de l'encouragement de la culture et de la sauvegarde du patrimoine culturel. Ainsi la Confédération pourra réduire jusqu'à 30 pour cent les moyens qu'elle destinait dans son plan financier à la protection des monuments historiques et du paysage. Elle se voit contrainte d'arrêter des ordres de priorité et de diminuer massivement ses prestations. Difficile dans ces conditions de mettre en route de nouvelles initiatives pour sauvegarder le patrimoine culturel: l'argent manque même pour poursuivre les activités en cours. Pourtant, il est indispensable de mettre en place de nouvelles stratégies si l'on veut contrer efficacement l'action dévastatrice de l'environnement sur notre patrimoine immobilier et empêcher des dégradations irrémédiables.

Motifs de crainte et d'insatisfaction

On ne dispose pas de données aussi concrètes et aussi fiables sur une autre catégorie d'objets, celle des biens culturels conservés dans les musées suisses. Il existe certainement des institutions qui sont parfaitement en mesure de conserver leurs collections dans des conditions optimales. Mais on sait aussi que de nombreux musées manquent terriblement de place et sont obligés d'entreposer leurs œuvres dans des locaux inappropriés. Ils ne prennent pas les mesures de sûreté requises contre le vol ni contre les catastrophes et risquent en plus d'endommager les œuvres en les déposant dans des endroits mal climatisés. Jour après jour, des biens culturels se détériorent. Les récents incendies de Genève et Lucerne montrent combien sont réelles les menaces auxquelles les œuvres sont exposées. La construction de nombreux musées remonte au tournant du siècle. La rénovation des dépôts et l'aménagement d'installations de climatisation et de sécurité modernes requièrent d'importants investissements. Mais

l'argent commence à manquer, surtout depuis que l'Etat doit resserrer les cordons de sa bourse. Jusqu'ici la Confédération a pu subventionner l'aménagement de dépôts au titre de la protection des biens culturels.

Les restaurateurs sont confrontés à de gigantesques problèmes d'ordre qualitatif et quantitatif. Il n'y a pas assez de personnel, de laboratoires et d'ateliers de restauration; les infrastructures technologiques sont insuffisantes. A l'instar de ce qui s'est passé aux Pays-Bas et dans d'autres pays, les musées suisses ont connu un véritable boom dans les années 80. En France, on a parlé d'*'effet Beaubourg'* pour qualifier ce phénomène. La conservation et la restauration ont été reléguées au second plan, quand elles n'ont pas été carrément négligées. Or pour exposer il faut prêter des œuvres, il faut – comme on le dit si joliment – mener une politique muséologique active. Un musée ne peut espérer exposer des objets attrayants que si lui-même peut prêter ses collections. D'où l'éternel conflit opposant directeurs de musées d'une part et conservateurs de l'autre, qui ont les uns et les autres des buts totalement divergents. Pour attirer le public, les musées ont démesurément agrandi leurs collections, acquérant souvent de nouvelles œuvres sans se soucier de savoir s'ils avaient réellement les moyens de les conserver et de les exposer dans de bonnes conditions.

Avec le boom des années 80, on a vu les musées se multiplier. L'idée de créer de nouveaux musées était d'autant plus séduisante que les capitaux initiaux étaient faciles à trouver. Les problèmes ne surgirent qu'après coup, lorsqu'il fallut trouver des bailleurs de fonds pour en assurer le fonctionnement. A ces difficultés s'ajoutent de nouveaux problèmes de conservation et de restauration: conservation du matériel audiovisuel, des nouveaux matériaux, conservation massive du papier, réparation des dommages causés par des travaux de restauration douteux – exécutés surtout dans les années 60. On ne possède pour l'instant pas encore de données précises et complètes sur les dégâts dus à la mauvaise qualité de l'air ambiant; ce qu'on sait en revanche avec certitude, c'est que ces dégâts sont directement liés à l'absence de filtres dans les salles d'exposition et des dépôts.

Plaidoyer pour un 'plan Delta' en Suisse

Compte tenu de ce qui précède, il me paraît urgent de faire un diagnostic en profondeur de l'état des biens culturels dans nos musées. J'ai la conviction que le constat serait grossièrement le même qu'aux Pays-Bas. D'où la question: La Suisse a-t-elle besoin, comme les Pays-Bas, d'un 'plan Delta' pour assurer la sauvegarde de ses biens culturels?

La réponse – j'en suis persuadé – ne peut être qu'affirmative. Il est indispensable, dans un premier temps, de procéder à un état des lieux et de définir les besoins. A partir de là, il faudra définir des stratégies. Enfin il s'agira, pour mettre en œuvre ces stratégies, de mobiliser les forces politiques

possédant le savoir-faire nécessaire. On peut aujourd'hui déjà formuler à cet égard quelques idées-forces; j'en énumérerai quelques-unes sans prétendre à l'exhaustivité. Il faut:

- améliorer les conditions d'entreposage et de conservation des biens culturels;
- optimiser leurs inventaires et le travail de documentation;
- institutionnaliser une banque de données nationale;
- renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les domaines des matériaux, de la conservation et de la restauration;
- développer de vastes stratégies de formation de base et de formation continue;
- moderniser et développer de manière ciblée les infrastructures technologiques existantes;
- créer un centre d'expertise coordonné afin de créer des synergies;
- renforcer la coopération interdisciplinaire en intégrant le potentiel scientifique et technologique existant (en lançant par exemple des programmes nationaux de recherches);
- instaurer une coopération internationale également en dehors des organisations officielles (partenariat international);
- prendre des mesures de sensibilisation du public.

Solutions à l'échelle nationale

Pour résoudre les problèmes existants, il ne suffira pas de prendre des mesures au plan local et régional. Les organisations suisses de sauvegarde du patrimoine culturel réclament des solutions à l'échelle nationale. Dans le même ordre d'idées, le Conseiller national Anton Keller et le Conseiller aux Etats Thomas Onken ont déposé chacun, lors de la dernière session de printemps, un postulat dans lequel ils demandent au Conseil fédéral d'examiner des mesures propres à soutenir efficacement les efforts de sauvegarde du matériel sonore et visuel. Comme le soulignent les deux parlementaires, un pays qui ne protège pas son patrimoine culturel s'expose à effacer sa propre mémoire.

Confédération, cantons, communes et milieux privés doivent se sentir interpellés. La Confédération ne possède toutefois pour le moment que de trop maigres compétences juridiques pour soutenir efficacement les mesures et initiatives qu'il faudrait prendre. Les choses pourraient changer dès l'an prochain si, comme nous l'espérons, le souverain accepte d'introduire dans la constitution un article sur l'encouragement de la culture (art. 27septies cst.). Cet article donnerait à la Confédération la possibilité de soutenir les cantons et les communes dans leurs efforts de sauvegarde du patrimoine culturel. Ce serait un progrès important par rapport à la situation actuelle. Resterait alors à livrer bataille pour obtenir les crédits nécessaires...

F O R U M

Je crois que la valeur d'une société se mesure aussi au soin qu'elle apporte à préserver ses trésors culturels. L'Histoire appréciera ce que nous aurons accompli dans ce domaine, et nous jugera sur ce que nous aurons su transmettre aux générations futures.

Traduction: OFC

Cäsar Menz

Texte, légèrement modifié, de l'exposé donné le 07.05.1993 devant l'assemblée générale de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR) à Zurich